

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers**

• en exercice	10
• présents	9
• votants	10
• absents	1
• exclus	0

**Objet**  
INSTALLATION  
D'UNE POMPE A  
CHALEUR

De la commune GIROLLES

Séance du 19 octobre 2023 à 18 heures 45

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. MASSOL Bernard

Étaient présents :

Michel GUYOT, Nicole VITEAU, Marie-Annick DE RYCKE, Érick DEGOIX, Sylvia MASSOL, Fabrice HEURTAUX, Marie SEILLER, Marion DESBOIS

Étaient excusés :

Corinne GUILLAUD

Les conseillers ci-avant avaient délégué leur mandat respectivement à MM.  
B. MASSOL

Étaient absents non excusés : MM.

Un scrutin a eu lieu,  
Mme DESBOIS Marion

a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibérations :

Le Maire informe à l'Assemblée que le bâtiment de la mairie présente des contraintes en matière d'économie d'énergie notamment sur la chaudière fioul.

Afin de réduire les charges de fonctionnement en terme de chauffage et vu le coût de ce projet proposé par la société U.R.E. de l'ordre de 5271.49 € H.T. et qui correspond le mieux aux critères demandés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

Art. 1er : DECIDE de réaliser l'opération suivante :

Réduction des charges de fonctionnement en installant d'un chauffage réversible dans le bâtiment de la mairie

Art. 2 : ADOPTE Le Plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

- Subvention du Département - DETR	1 581.00 €
- (30 % de 5271 €)	
- Participation de la commune	3 690.00 €
	<hr/>
TOTAL TTC	5 271.00 €

Le Conseil Municipal entendu cet exposé et après avoir délibéré,

ADOpte le projet d'installation d'un chauffage réversible dans le bâtiment de la mairie et le devis correspondant établi par U.R.E. concept

ADOpte le plan de financement proposé

SOLLICE auprès du Département la programmation d'une aide financière à partir des crédits du Département au titre de l'environnement, transition énergétique et écologique.

SOLLICITE l'attribution de l'aide correspondante

PREND l'engagement ferme que les travaux ne commenceront pas avant l'attribution de la subvention ou avant la réception de l'accord du département pour les démarrer sans attendre l'attribution des subventions

S'ENGAGE à inscrire au budget en dépenses et recettes les crédits correspondant à cette opération.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 30 octobre 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 12 octobre 2023.

Fait à GIROLLES, le 16 novembre 2023

Envoyé en préfecture le 16/11/2023

Reçu en préfecture le 16/11/2023

Publié le 16/11/2023

ID : 089-218901882-20231019-2023\_37-DE



Le Maire



*[Handwritten signature]*